



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 AVRIL 2024

Le neuf avril deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente huit minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Liancourt Saint-Pierre, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents : Nathalie AUROUX, Alexandre CHAPELON, Vincent COUTEAU, Virginie HERVOUET, Angélique HRYNIUKA, Axel INGWILLER, Laurent LAROCHE, Sylvain LE CHATTON, Martine LEREBOURG, Jérôme LEROY, Vanessa YHUEL.

Était absente excusée : Fabienne MAHÉ.

Fabienne MAHÉ a donné pouvoir à Jérôme LEROY.

Virginie HERVOUET a été nommée secrétaire.

La séance est ouverte à 20h38 sous la présidence de M. Sylvain LE CHATTON, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

oooooooooooo

- Approbation du Compte-Rendu du Conseil Municipal du 12 mars 2024
- Taxe d'aménagement / **délibération**
- Adhésion EPCI au SE60 / **délibération**
- Demande de subvention Association des Amis de l'Orgue / **délibération**
- Demande de subvention Tennis Club Vexin Thelle / **délibération**
- Travaux voirie : demande Vivray / **délibération**
- Travaux de voirie : réfection bande de roulement-voirie / **délibération**
- Réalisation d'une étude de marché de dépôt de pain / tournée de pain
- Questions diverses

oooooooooooo

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 mars 2024 : approuvé à l'unanimité.

oooooooooooo

• **Taxe d'Aménagement - (délibération n° 2024-14)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 et particulièrement l'article 109,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L101-2, L331-1, L331-2

Vu l'arrêté préfectoral portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Vexin

Thelle en date du 10 février 2021,

Maintient à 1% : 6 personnes sont pour.

Augmenter le 1% : 4 personnes sont pour.

Abstention 1% : 1 personne pour.

La taxe d'aménagement est maintenue au même taux qu'en 2023 : 1% (minimum légal)

• **Adhésion EPCI au SE60 - (délibération n° 2024-15)**

Monsieur le Maire expose que :

- la Communauté de Communes du Pays Noyonnais, par délibération en date du 16 mars 2023, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat les compétences optionnelles « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) » et « Travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance) ».
- la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, par délibération en date du 14 décembre 2023, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux) ».

Lors de son assemblée du 28 février 2024, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal/communautaire :

à l'unanimité

par voix pour, abstention(s), voix contre,

■ **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au SE60.

□ **N'APPROUVE PAS** l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au SE60.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Pour extrait certifié conforme

Le Conseil après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité.

- Demande de subvention Association des Amis de l'Orgue - (délibération n°2024-16)

Le Conseil Municipal a délibéré pour attribuer la somme de 500 € **au compte 65748** à l'association les Amis de l'Orgue **sous conditions d'obtenir les dossiers complets.**

La délibération a été votée à l'unanimité.

- Demande de subvention Tennis Club Vexin Thelle - (délibération n°2024-17)

Le Conseil Municipal a délibéré pour attribuer la somme de 300 € **au compte 65748** à l'association Tennis Club Vexin Thelle **sous conditions d'obtenir les dossiers complets.**

La délibération a été votée à l'unanimité.

- Travaux voirie : demande Vivray - (délibération n°2024-18)

Il n'y a pas eu de devis d'établi.

Cette délibération est donc reportée au prochain Conseil Municipal.

- Travaux voirie : réfection bande de roulement-voirie - (délibération n°2024-19)

Il n'y a pas eu de devis d'établi.

Cette délibération est donc reportée au prochain Conseil Municipal.

- Réalisation d'une étude de marché de dépôt de pain / tournée de pain

Comme il n'y a plus de tournée du pain dans le village, l'idée est de mettre en place un dépôt de pain à La Poste.

Installer une machine à pain : personne n'est intéressé pour en installer une.

Proposer de faire un sondage auprès des habitants pour voir s'il y a une vraie demande et évaluer ce qui les intéresse.

La boulangerie de Monneville viendrait déposer le pain à 9h30 sauf que La Poste n'est pas ouverte tous les jours.

Il faudrait voir le tarif de la baguette et si c'est possible de déposer le pain à La Poste.

- Questions diverses :

⇒ Comité des Fêtes :

Fin mai, il y aura deux démissions du Comité des Fêtes. Si personne ne remplace ces deux démissions, il n'y aura plus de Comité des Fêtes à partir du 1^{er} juin 2024.

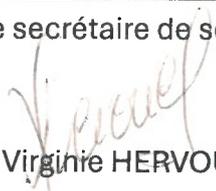
oooooooooooo

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil s'est levée à 22h00.

oooooooooooo

Liste des délibérations :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 mars 2024
- Taxe d'aménagement (**délibération 2024-14**)
- Adhésion EPCI au SE60 (**délibération 2024-15**)
- Demande de subvention Association des Amis de l'Orgue (**délibération 2024-16**)
- Demande de subvention Tennis Club Vexin Thelle (**délibération 2024-17**)
- Travaux de voirie : Demande Vivray (**délibération 2024-18**)
- Travaux de voirie : réfection bande de roulement-voirie (**délibération 2024-19**)

<p>Le Maire</p>  <p>Sylvain LE CHATTON</p>	<p>Le secrétaire de séance</p>  <p>Virginie HERVOUET</p>
---	--

Fait à Liancourt Saint-Pierre le 11 avril 2024